

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Declaration de Maladie

N° W21-609892

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ A

Cadre réservé à l'adhérent (e) 103901

Matricule : 4456 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : Mousta Makhlor

Date de naissance : 13-12-1964

Adresse : Habituelle

Tél. : 0661622300 Total des frais engagés : 2016 dh

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at: médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 15/02/22

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	05/02/2019	B.1430	1936,2087

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE



وصفة
ORDONNANCE



le 26/11/2021

MOUBAL SAFAE

NFS - phloguette
vs / ferritine
Glycémie à jeun
HBA_{1c}
urée / créat

Dosage vitamine D

TSH us .

ALAT / ASAT / γ GT / PA
BL / BC.

LABORATOIRE D'UR ET DE BERNOUSSI
ACCUEIL ET FACTURATION 1
612, Bd. Souhaib Erroumi
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél : 05.22.73.15.32

Dr. Imane TALHA
Médecin Généraliste

Hay AL Qods, El Bernoussi - Casablanca

Tél.: 05.22.73.15.32 - 05.22.73.16.20 - 05.22.73.42.45

Fax : 05.22.73.15.72

POLYCLINIQUE C.N.S.S - SIDI BERNOUSSI
HAY EL-QODS
20600 CASABLANCA
Tél: 0522-73-15-32/73-16-20 Fax: 0522-73-15-72
INPE: 090001546 ICE: 001757364000080 IF: 1602058



N° IPP : 579668		N° SEJOUR : 210042204		FACTURE N° 2105010479		DATE D'ENTREE : 26/11/2021		DATE DE SORTIE : 26/11/2021	
ASSURE :						DESTINATAIRE : MOUBAL, Safaa			
MALADE : MOUBAL, Safaa		UF: 5002 URGENCES							
NOM JEUNE FILLE :		N° IMMAT C.N.S.S :							
TIERS PAYANT 1 :		N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :							
TIERS PAYANT 2 :									
REF. PC 1 :		REF. PC 2 :		N° SE. SOC. ETRANG. :					

NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
CONSULTATION DE MEDECIN CONSULTATION DE GENERALISTE	C	1.00	80.00	80.00					0.00	80.00

Intervenant : 10687 DR TALHA IMANE	TOTAUX :	80.00						80.00
Arrêtée la présente facture à la somme de : QUATRE-VINGT DHS	PLAFOND PC :						ACOMPTE:	
	REMISE :	0.00	REGLE :	80.00			AVOIR :	
	RESTE DU:	0.00						

DATE FACTURE : 26/11/2021	EDITEE LE : 14/02/2022	PAR: GHAILA	ACCIDENT DE TRAVAIL :
VISA			N° DE POLICE :
		DATE AT :	
		Règlement à effectuer à l'ordre de : POLYCLINIQUE C.N.S.S - SIDI BERNOUSSI	
		BANQUE : BMCE - BERNOUSSI	
		N° compte bancaire : 011780000049210006006888	



Laboratoire BORJ EL BERNOUSSI d'Analyses Médicales

DOCTEUR Abdeladim TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplômé de l'Université libre de Bruxelles

BACTERIOLOGIE - BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE -

PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE - VIROLOGIE

612, Bd Souhaib Aroumi - Sidi EL Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 73 32 49 - Fax : 0522 75 79 84

ICE : 001626088000055 - R.C. CASA : 360178 - PATENTE : 316384432 - C.N.S.S : 2928309

I.Fiscal : 36000150 - INPE : 097163075

FACTURE N° : 220001332

CASABLANCA le 05-02-2022

Mlle MOUBAL Safae

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E20	E
0111	Créatinine	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0154	Ferritine	B250	B
0163	TSH	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0439	Vitamine D	B450	B
	Calcium (1er jour)	B30	B
	Gamma glutamyl-transférase (GGT)	B50	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	Transaminases (ASAT=GOT)	B50	B
	Transaminases (ALAT=GPT)	B50	B
	Urée	B30	B
	Vitesse de sédimentation (VS)	B30	B

Total des B : 1430

TOTAL DOSSIER : 1936.20 DH

LABORATOIRE BORJ EL BERNOUSSI
ACCEUIL ET FACTURATION 1
612, Bd. Souhaib Aroumi
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél : 05.22.73.32.49 - 05.22.75.79.84

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille neuf cent trente-six dirham vingt centimes.

Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

Date du prélèvement : 05-02-2022 à 11:15
Code patient : 2202050030
Né(e) le : 20-05-2000 (21 ans)
Edité le : 05-02-2022

Mlle MOUBAL Safae
Dossier N° : 2202050030
Prescripteur : Dr TALHA IMANE



HEMATOCYTOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE (Sysmex XS-1000i/ABX PENTRA 60)

GLOBULES ROUGES (Erythrocytes)		4.60	M/mm ³	(4.20-5.55)
Hémoglobine		11.9	g/dL	(12.0-16.0)
Hématocrite		36.5	%	(35.0-50.0)
VGM (Volume globulaire moyen)		79.3	fL	(80.0-100.0)
TCMH		25.9	pg	(27.0-32.0)
CCMH		32.6	g/100ml	(30.0-35.0)
GLOBULES BLANCS (Leucocytes)		6 880	/mm ³	(4 000-10 000)
Polynucléaires Neutrophiles	53.1%	Soit	3 653 /mm ³	(2 000-7 500)
Polynucléaires Eosinophiles	2.8%	Soit	193/mm ³	(100-600)
Polynucléaires Basophiles	1.0%	Soit	69/mm ³	(0-100)
Lymphocytes	36.3%	Soit	2 497/mm ³	(1 500-4 500)
Monocytes	6.8%	Soit	468/mm ³	(40-800)
PLAQUETTES		248 000	/mm ³	(150 000-400 000)

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI



Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

2202050030 – Mlle Safae MOUBAL

Vitesse de sédimentation

VS 1ère heure	14 mm	(<10)
VS 2ème heure	24 mm	(<20)

BIOCHIMIE SANGUINE

KONELAB 20(THERMO)/ HLC-723 GX (Tosoh)

Glycémie à jeûn

(Technique enzymatique au glucose oxydase)

0.99 g/L	(0.70–1.10)
5.49 mmol/L	(3.89–6.11)

Hémoglobine glyquée (HBA1c)

(HPLC –723 GX)

5.0 %

Interpretation:

- 4–6 Non diabétique
6–8 Métabolisme équilibré
>8 Métabolisme non équilibré

Calcium (Ca)

(Technique à l'Arsenazo III)

91.40 mg/L	(86.00–107.00)
2.3 mmol/L	(2.2–2.7)

Urée

(Technique enzymatique à l'uréase UV)

0.19 g/L	(0.10–0.50)
3.16 mmol/L	(1.67–8.33)

Créatinine

(Technique colorimétrique Jaffé)

7.10 mg/L	(6.00–13.00)
62.8 µmol/L	(53.1–115.1)

TRANSAMINASES

Transaminases GOT (ASAT)

(Technique cinétique (IFCC))

18 UI/L	(0–40)
---------	--------

Transaminases GPT (ALAT)

(Technique cinétique (IFCC))

17 UI/L	(0–40)
---------	--------

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI



Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

2202050030 – Mlle Safae MOUBAL

Gamma glutamyl-transférase (GGT)
(Technique cinétique (IFCC))

15 UI/L

(0-38)

BIOCHIMIE SPECIALISEE

Ferritine
(Tech. Electrochimiluminescence – Roche Cobas e411)

28.79 ng/mL

(13.00-150.00)

Valeurs usuelles en ng/ml

< 1 mois	:	42 – 510
< 1 an	:	26 – 288
1 -6ans	:	11 – 92
7 – 12 ans	:	10 – 71
13 -18ans	:	15 – 92
Femme	:	13 -150
Homme	:	30 – 400

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI



Docteur A. TAKI IMRANI : Pharmacien Biologiste, Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.
Bactériologie - Biochimie - Hématologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Virologie.

2202050030 – Mlle Safae MOUBAL

VITAMINOLOGIE

25-OH-Vitamine D (D2+D3)

(Tech.Electrochimiluminescence – Roche Cobas e411)

6.24 ng/ml
14 nmol/l

interprétation:

Carence vitaminique D	< 20ng/ml
Insuffisance vitaminique D	20à 29ng/ml
Taux recommandés	> 30 -100ng/ml
Possible intoxication vitaminique D	>100

BILAN ENDOCRINIEN

Thyréostimuline ultrasensible (TSHus)

(Electrochimiluminescence Cobas Roche)

0.813 μ UI/mL (0.270–4.200)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien.
Une variation minime de la T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.
Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

Validé par : Dr Abdeladim TAKI IMRANI

